



SOMMAIRE.....	1
PROMOTION DU SECTEUR DES ASSURANCES	2
Célébration de la 3 ^{ème} édition de la Semaine Dédiée à l'Assurance au Burundi.	2
NOUVELLES DE L'INDUSTRIE DES ASSURANCES	11
L'assurance paramétrique: une alternative à l'assurance traditionnelle pour atténuer les risques liés aux changements climatiques.	11
CONTROLE DU MARCHÉ	14
Les assurances obligatoires: quid du rôle joué par tous les intervenants pour assurer leur respect?	14

Promotion du secteur des assurances

Innover, Mieux assurer : Célébration de la 3^{ème} édition de la semaine dédiée à l'assurance au Burundi



Photo de famille après l'ouverture officielle des activités de la semaine à La Détente, Bujumbura.

Sous le Haut Patronage de Son Excellence le Premier Ministre de la République du Burundi, Lieutenant Général de Police Gervais NDIRAKOBUCA, l'Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances (ARCA) en collaboration avec l'Association des Assureurs du Burundi (ASSUR) et les

courtiers d'assurances a organisé la 3^{ème} édition de la semaine dédiée à l'assurance au Burundi sous le thème « *L'innovation au service du développement du secteur des assurances* ».

Ce grand évènement s'est déroulé à Bujumbura du 25 au 27 juillet 2024 et a vu la

**Site web : www.arca.bi; Email : arca@arca.bi; X (Ex-Twitter): @ArcaBurundi
Facebook : Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances
Boulevard du Japon, 51, Building du Ministère des Finances, 2^{ème} Etage
Tél : (+257)22276346/47 Bureau, 77 569 090 Whats.App/Messagerie**



participation de différents acteurs et partenaires du secteur des assurances, des hautes autorités du pays, de la société civile, des médias, des invités de l'industrie d'assurance des pays d'Afrique de l'Est, Centrale et de l'Ouest notamment les délégations de : la Société Africaine de

Les Activités organisées au cours de la semaine

Les activités de la semaine dédiée à l'assurance, édition 2024, ont été marquées par des discours de circonstance, des conférences débats, de la cérémonie de pose de la première pierre pour la construction des ralentisseurs, de l'ouverture officielle de la Radio Voix de l'assurance au Burundi et d'une marche sportive des acteurs du secteur des assurances.

Discours de circonstance

Les discours qui ont marqué les cérémonies sont le discours de bienvenue prononcé par le Maire de la Ville de Bujumbura, le Général de Brigade de Police Jimmy HATUNGIMANA, le discours de circonstance du Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique d'alors, Audace NIYONZIMA, le discours du Président de l'Association des Assureurs du Burundi « ASSUR », Monsieur Rénovât GAHUNGU ainsi que le discours d'ouverture des activités de la semaine par Son Excellence le Premier Ministre de la République du Burundi.

Réassurance « Africa Re », de la Société de Réassurance ZEP Re, de la Société de Réassurance « AVENI Re », de l'Autorité de Régulation des Assurances de l'Ouganda « IRA Uganda » et de la Société Sénégalaise de Réassurance « SEN Re ».



S.E le 1^{er} Ministre procédant à l'ouverture de la semaine.

Dans son mot de bienvenue, le Maire de la ville de Bujumbura, a remercié tous les acteurs et partenaires du secteur d'assurances et aux invités venus de l'étranger d'avoir fait leur déplacement pour Bujumbura et pour participer à cet évènement. Il a exprimé sa profonde gratitude à son Excellence le Premier Ministre de la République du Burundi qui a rehaussé de sa présence l'ouverture des activités de la Semaine. Il a renouvelé ses remerciements aux organisateurs qui ont encore une fois choisi Bujumbura, capitale économique, pour abriter cet évènement.

Le Président de l'ASSUR, a lui aussi, dans son allocution, adressé ses vifs remerciements à l'assemblée présente. Il a rappelé que l'initiation de la célébration de la semaine dédiée à l'assurance au Burundi est le fruit de la bonne collaboration entre le régulateur « ARCA » et les sociétés

**Site web : www.arca.bi; Email : arca@arca.bi; X (Ex-Twitter): @ArcaBurundi
Facebook : Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances
Boulevard du Japon, 51, Building du Ministère des Finances, 2^{ème} Etage
Tél : (+257)22276346/47 Bureau, 77 569 090 Whats.App/Messagerie**



d'assurances à travers leur association « ASSUR ». A cet effet, il a adressé ses remerciements au Secrétaire Général de l'ARCA pour ses efforts inlassables et des initiatives visant à mieux contrôler, réguler et promouvoir l'industrie d'assurance du Burundi. Il a fait savoir que parmi les grands chantiers récemment finalisés, il y a la mise en place d'une « Radio Voix de l'Assurance au Burundi » dont l'ouverture officielle était à l'agenda des activités de la semaine.

Il a enfin remercié le Gouvernement de la République du Burundi qui a été représenté au Haut niveau par Son Excellence le Premier Ministre et a exprimé l'engagement des assureurs à soigner leur image particulièrement dans l'amélioration des relations assureurs-assurés en payant des sinistres conformément à la réglementation en vigueur sur les assurances afin que le secteur des assurances puisse jouer un rôle remarquable dans le développement socio-économique du Burundi.

Dans son discours de circonstance, le Ministre ayant les assurances dans ses attributions, a souhaité la bienvenue à tous invités nationaux et étrangers et leur a remercié pour avoir répondu présents à la 3^{ème} édition de la Semaine dédiée à l'Assurance au Burundi.

Il a exprimé sa profonde gratitude à son Excellence Monsieur le Premier Ministre de la République du Burundi qui a bien voulu assurer le haut patronage de cette activité et pour l'appui indéfectible que le Gouvernement de la République du Burundi

ne cesse d'accorder au secteur burundais des assurances.

Il a adressé en outre ses félicitations à l'ARCA et à l'ASSUR qui ont pensé à institutionnaliser l'organisation de cette activité qui vise à renforcer les actions de sensibilisation à l'assurance entreprises à travers plusieurs différents canaux de communication de masse pour amener la population vivant au Burundi à assurer la sécurité de leurs biens et leur vie. En revenant sur les performances déjà enregistrées dans le secteur des assurances, entre autres la taille du marché qui s'agrandit, l'amélioration du rythme de paiement des sinistres, le suivi permanent de la santé financière des entreprises d'assurances et le traitement des plaintes des assurés et bénéficiaires des contrats d'assurances par le Régulateur, il a toutefois souligné que les défis ne manquent pas.

C'est pour cela que le Ministre ayant les assurances dans ses attributions a réitéré le ferme engagement du Ministère à apporter son soutien au développement de l'industrie d'assurances. Il a enfin invité les acteurs du secteur burundais des assurances à innover, à fidéliser leurs clients et à attirer de nouveaux prospects pour augmenter leurs chiffres d'affaires et relever encore plus le taux de pénétration de l'assurance.

Dans son allocution d'ouverture des activités de la Semaine, Son Excellence le Premier Ministre de la République du Burundi a, en son nom propre et au nom du Gouvernement de la République du Burundi, adressé ses remerciements aux participants et aux organisateurs à/de cet événement qui a pour objectif principal de sensibiliser et d'éduquer

**Site web : www.arca.bi; Email : arca@arca.bi; X (Ex-Twitter): @ArcaBurundi
Facebook : Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances
Boulevard du Japon, 51, Building du Ministère des Finances, 2^{ème} Etage
Tél : (+257)22276346/47 Bureau, 77 569 090 Whats.App/Messagerie**



la population à l'assurance pour améliorer les conditions de vie des citoyens par la prévention et la réduction des risques des biens et des personnes.

Il s'est réjoui aussi des performances enregistrées dans le secteur burundais des assurances et a indiqué que cela est le fruit d'une régulation moderne et un contrôle rigoureux qui fait que le marché burundais attire d'autres investisseurs, et partant, favorise la croissance du chiffre d'affaires. A cet effet, il a encouragé le régulateur « ARCA » au renforcement du contrôle et de la supervision du secteur des assurances surtout dans le suivi du règlement des sinistres par les sociétés d'assurances dans les délais légaux et de façon équitable.

Il a aussi encouragé les assureurs à toujours honorer leurs engagements envers les assurés et bénéficiaires des services d'assurances et les a invités à initier d'autres actions d'intérêt public à côté de la construction des ralentisseurs déjà entrepris, d'introduire des produits de micro assurance accessibles aux populations à faibles revenus et qui tiennent compte de leurs besoins.

Le Premier Ministre a indiqué que le Gouvernement reste engagé à soutenir toutes les initiatives visant le développement du secteur financier en général et du secteur des assurances en particulier. Toutefois, il n'a pas manqué d'inviter les assureurs à s'approprier la vision du pays « Burundi Pays Emergent en 2040 et Pays Développé en 2060 » en initiant des actions concrètes en vue d'atteindre l'objectif stratégique n°8 de cette vision « *développer le secteur des services financiers et des Technologies de l'Information et de Communication, TIC* ».

**Site web : www.arca.bi; Email : arca@arca.bi; X (Ex-Twitter): @ArcaBurundi
Facebook : Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances
Boulevard du Japon, 51, Building du Ministère des Finances, 2^{ème} Etage
Tél : (+257)22276346/47 Bureau, 77 569 090 Whats.App/Messagerie**

Les assureurs sont, à cet effet, invités à utiliser les Technologies de l'Information et de la Communication « TIC » pour soigner les relations assureurs-clients, améliorer l'accès aux services d'assurance et l'inclusion financière par la population en développant des plateformes électroniques de souscription et de règlement des sinistres ainsi que d'autres stratégies sur le marché.

Pose de la première pierre de ralentisseurs



Les hautes autorités lors de la pose de la première pierre.

Après les cérémonies d'ouverture de la 3^{ème} édition de la Semaine dédiée à l'assurance, Son Excellence le Premier Ministre de la République s'est déplacé au Quartier Rohero, Avenue Muyinga, pour procéder à la pose de la première pierre d'un ralentisseur qui allait y être construit, en présence de plusieurs autres invités. Il est à souligner qu'au total trois ralentisseurs ont été construits à l'occasion de cet événement : un à l'avenue Muyinga et deux autres au Quartier Ngagara, au Boulevard Monseigneur BUCONYORI.

Ouverture de la Radio voix de l'Assurance au Burundi RAB FM



La Ministre de la Communication dans le studio de la RAB FM.

Les cérémonies d'ouverture des activités de la semaine ont été clôturées dans l'après-midi par l'ouverture officielle de la Radio voix de l'Assurance au Burundi « RAB FM » par Madame la Ministre de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias, Léocadie NDACAYISABA.

La Radio voix de l'Assurance au Burundi émettant sur 92.6 FM sera un canal important pour l'éducation à l'assurance et à la culture du risque.

Les conférences animées

Les activités de la 3^{ème} édition de la semaine dédiée à l'assurance au Burundi ont été marquées par deux journées de riches débats sur des thèmes présentés par des experts professionnels du secteur d'assurances venus de différents horizons. Les participants ont eu droit à suivre quatre exposés.

Le premier thème qui portait sur « la contribution de la digitalisation dans le développement du secteur des assurances » a été présenté par Mr. Benjamin KAMANGA, Directeur en charge du secteur public et des

solutions inclusives chez la société de réassurance « ZEP RE ».



Benjamin Kamanga, Conférencier.

Selon l'expert, la situation du marché de l'assurance en Afrique rend les particuliers, les entreprises et les économies vulnérables et confrontées aux difficultés financières causées par des événements imprévus comme des accidents, les maladies et les catastrophes naturelles, plus particulièrement les petites et moyennes entreprises (PME) et le secteur agricole. Ces secteurs sont aussi confrontés à des défis uniques notamment un accès limité aux services financiers, le manque de sensibilisation aux produits d'assurance et les risques complexes.

A cet effet, il a montré que l'augmentation de la couverture d'assurance dans ces secteurs peut contribuer à la croissance économique, la résilience et la réduction de la pauvreté. Compte tenu de ce qui précède, il a proposé de redéfinir l'environnement de travail du secteur des assurances pour mettre en place des solutions numériques. Ces dernières permettent de créer de nouveaux modèles commerciaux et améliorent les expériences client. En effet, la digitalisation permet :

- L'efficacité en simplifiant les opérations, en réduisant les coûts et en

**Site web : www.arca.bi; Email : arca@arca.bi; X (Ex-Twitter): @ArcaBurundi
Facebook : Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances
Boulevard du Japon, 51, Building du Ministère des Finances, 2^{ème} Etage
Tél : (+257)22276346/47 Bureau, 77 569 090 Whats.App/Messagerie**

rendant le traitement des demandes plus rapide ;

- De mettre le Client au centre des opérations par une offre des produits personnalisés et en améliorant le service à la clientèle par des interactions en temps réel ;
- L'innovation par le développement de nouveaux produits, l'analyse des données et une bonne gestion des risques.

Il a souligné que le rythme d'adoption des solutions numériques varie selon les pays africains. Les principales tendances sont l'utilisation des téléphones mobiles grâce à la pénétration croissante des smartphones mais certains pays explorent les canaux en ligne. Malgré ces avantages de la digitalisation, le présentateur a insisté sur certains défis qui doivent nécessairement être relevés pour réussir la transformation numérique. Il s'agit de :

- L'infrastructure numérique limitée : une mauvaise connectivité à l'internet et une faible maîtrise du numérique ;
- Les barrières réglementaires : les lois et règlements non adaptés à l'innovation ;
- Les préoccupations en matière de cybersécurité : la protection des données sensibles des clients est un défi important ;
- Le manque de confiance dans les plateformes numériques et le faible niveau de sensibilisation aux produits d'assurance innovants.

Le deuxième thème qui portait sur « Le rôle de l'assurance dans la prévention et la gestion des risques de catastrophes naturelles » a été présenté par Monsieur Assoumana HASSANE, Consultant chez Africa Re au Bureau de Nairobi.



Assoumana Hassane, Conférencier.

Monsieur Assoumana Hassane a indiqué que le monde a connu ces dernières années des pertes économiques énormes dues aux catastrophes naturelles. Pendant l'année 2023 par exemple, les pertes étaient globalement évaluées à 380 milliards de dollars tandis que les pertes assurées étaient de 118 milliards de dollars, soit un écart de couverture de 69%. Sur le continent africain, les pertes économiques enregistrées, en 2023, étaient de 10 milliards de dollars et 7. 589 pertes de vies humaines. Selon Swiss Re Sigma n° 1/2024, sur ce chiffre, seuls 0,6 milliards de dollars étaient assurés, ce qui représente un écart de couverture de 94 %. Cet écart de couverture est dû à une faible pénétration de l'assurance.

Tout comme en 2023, Monsieur Hassane a rappelé que différents pays d'Afrique dont le Burundi ont commencé l'année 2024 avec des catastrophes naturelles diverses qui ont endeuillé les populations. Il s'agit notamment des inondations qui ont été observées au Burundi, au Kenya, à l'île Maurice, au Mozambique, au Nigeria et en Afrique du Sud, une forte sécheresse qu'ont connue les pays comme l'Ethiopie, la Somalie et le Kenya ainsi qu'un tremblement de terre qui a frappé l'Algérie et le Maroc.



Malgré tous les dégâts enregistrés, Monsieur Assoumana Hassane regrette qu'il n'y a pas d'actions concrètes envisagées pour assurer le financement de ces risques liés aux catastrophes naturelles. A cause du faible taux de pénétration de l'assurance, la plupart des sinistres ne sont pas assurés. Les produits d'assurance traditionnelles ne sont pas suffisants pour couvrir la majeure partie de la population touchée.

Toutefois, il propose des solutions pour faire face à ces risques :

- Les sociétés d'assurances doivent concevoir de nouveaux produits et restructurer ceux existants pour répondre à la demande sur le marché ;
- Etablissement des partenariats public-privé en associant le Gouvernement, les assureurs, les acteurs et partenaires du secteur des assurances ; le rôle du Gouvernement étant très primordial, entre autres, dans la mise à disposition des données fiables ;
- Le Gouvernement devra collaborer avec différents intervenants dans le secteur des assurances ainsi que des partenaires techniques et financiers pour rassembler des expériences et expertises nécessaires dans le domaine de prévention et de gestion des risques de catastrophes naturelles ;
- Le Gouvernement, en collaboration avec les acteurs et partenaires du secteur des assurances, doivent investir dans le développement des capacités sur la prévention et la gestion des risques afin de conseiller les clients et la population en général sur les mécanismes de réduction des risques.

Enfin, Monsieur Assoumana Hassane a fait savoir que, malgré toutes ces mesures de prévention, l'assurance reste un outil indispensable de gestion des risques. A cet effet, compte tenu de la prime d'assurance qui risque d'être à la hauteur des moyens du grand public, il est nécessaire de mobiliser d'autres ressources auprès de différents partenaires pour financer les primes des assurés.

Le troisième thème portait sur « La bancassurance » et a été présenté par Monsieur Boaz NIMPE, Secrétaire Exécutif de l'Association des Banques du Burundi « ABEF ».



Mr Boaz NIMPE, Conférencier.

Monsieur NIMPE a indiqué que la bancassurance est un modèle de distribution qui combine les services bancaires et les produits d'assurance, permettant ainsi aux clients d'accéder aux produits d'assurance directement à partir de leurs banques. Ce modèle offre plusieurs avantages tant pour les banques que pour les compagnies d'assurances et les clients. Introduite en Afrique depuis les années 1990, la bancassurance est un modèle de distribution des produits d'assurances opérationnel et réglementé au Burundi. Aujourd'hui, les banques et les sociétés d'assurance concluent des accords de partenariat pour la distribution

**Site web : www.arca.bi; Email : arca@arca.bi; X (Ex-Twitter): [@ArcaBurundi](https://twitter.com/ArcaBurundi)
Facebook : *Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances*
Boulevard du Japon, 51, Building du Ministère des Finances, 2^{ème} Etage
Tél : (+257)22276346/47 Bureau, 77 569 090 Whats.App/Messagerie**

de produits d'assurances. Ces accords sont approuvés par le Régulateur ARCA et définissent les responsabilités et les obligations de chaque partie.

Le Présentateur a fait savoir que la bancassurance constitue un facteur de croissance économique, car, elle permet l'accès facile à des services bancaires et d'assurances :

- La bancassurance permet aux banques de diversifier leurs sources de revenus. En offrant des produits d'assurance, les banques ont une bonne opportunité pour accroître la satisfaction et la fidélité des clients ;
- Les compagnies d'assurances tirent parti du vaste réseau de distribution des banques et peuvent ainsi réduire les coûts liés à la distribution des produits d'assurances. Les compagnies d'assurances peuvent atteindre un public plus large grâce aux canaux bancaires ;
- Les clients ont accès à des services bancaires et d'assurances en un seul endroit, les offres de bancassurance sont intégrées aux produits bancaires existants, comme les prêts hypothécaires, offrant une protection supplémentaire. Cette collaboration entre les banques et les compagnies d'assurances peut offrir des tarifs plus compétitifs.

Le quatrième thème portait sur « L'assurance agricole » et a été présenté par Madame Fidélité NGENZI, Responsable du volet micro assurance du Projet d'Appui au Développement de la Finance Innovatrice Rurale « PADFIR » de CORDAID.



Madame Fidélité NGENZI / PADFIR-CORDAID.

Madame Fidélité a fait savoir que le projet a l'objectif d'augmenter le niveau de l'inclusion financière des populations rurales économiquement actives au Burundi - y compris les femmes et les jeunes- afin d'améliorer leurs opportunités d'emploi, leurs conditions de vie et leur résilience aux chocs économiques. Le projet a trois volets dont la micro assurance agricole indiciaire qui est une forme d'assurance qui couvre les agriculteurs contre les risques climatiques comme la sécheresse, les inondations ou le gel. Elle a indiqué que cette assurance est qualifiée de "indiciaire" car le déclenchement du paiement d'indemnisation ne se fait pas sur un examen individuel des pertes subies, mais sur la base de données objectives mesurées de façon externe (indices climatiques).

Madame Fidélité NGENZI a témoigné que la micro-assurance agricole renforce l'inclusion financière des populations rurales car elle permet:

- La protection des personnes à faibles revenus contre les risques accidents, maladies, décès, invalidité, etc.



- La protection des investissements des petits exploitants agricoles grâce au système d'indemnisation basé sur l'indice pluviométrique
- La protection des crédits, etc.
- La protection des revenus des ménages (prévoyances obsèques et contrat incendie et dégâts des eaux)

Pour le cas de PADFIR, Madame Fidélité NGENZI a signalé que la micro-assurance Agricole indicielle, par son mécanisme de fonctionnement communautaire, est surnommée NSHUMBUSHAMURIMYI. Elle suit le schéma suivant :

- Constitution des fonds par des cotisations et autres appuis ;
- Les fonds sont collectés par les groupements dit MAFICO (Micro Finance et Assurance Communautaire) ;
- Gestion des cotisations et des indemnisations par les groupements.

Au vu que les micro assurances agricoles contribuent à la sécurisation économique des populations à faibles revenus agricoles et assurent la protection sociale de ceux qui y adhèrent, Monsieur Madame Fidélité a recommandé une synergie de toutes les parties prenantes à travers une bonne réglementation et coordination des systèmes

afin de contribuer à la réduction de la pauvreté, à la croissance inclusive, à la cohésion sociale et au développement du capital humain. Pour le moment, le Projet PADFIR travaille en partenariat avec l'administration à différents niveaux pour l'encadrement et la sensibilisation communautaire, le Régulateur « ARCA », dans la réglementation et la sensibilisation sur les bonnes pratiques de l'assurance agricole, le SEP/CNPS dans la sensibilisation et l'accompagnement dans la mise en place des mutualités visant la protection sociale communautaire.

Activité sportive



Les activités de la semaine de l'assurance ont été clôturées par une marche sportive des acteurs du secteur des assurances et du régulateur.

Nouvelles de l'industrie des assurances

L'Assurance paramétrique : une alternative à l'assurance traditionnelle pour atténuer les risques liés aux changements climatiques



Photo de famille des participants à la table ronde des régulateurs d'assurances, Nairobi, Octobre 2025.

Le Groupe d'African Risk Capacity (ARC) qui est un groupe composé d'ARC Agency, une agence spécialisée de l'Union Africaine

fondée en 2012 et d'ARC Insurance Company Limited (ARC Ltd), un assureur mutualiste hybride et la filiale commerciale du Groupe créé en 2014, a organisé, du 30 au 31 octobre,

Site web : www.arca.bi; Email : arca@arca.bi; X (Ex-Twitter): @ArcaBurundi

Facebook : Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances

Boulevard du Japon, 51, Building du Ministère des Finances, 2^{ème} Etage

Tél : (+257)22276346/47 Bureau, 77 569 090 Whats.App/Messengerie



à Nairobi, au Kenya, une table ronde des autorités de régulation des assurances de l'Afrique orientale et australe sous le thème « *Explorer les stratégies réglementaires pour le paysage évolutif de l'assurance paramétrique* ».

La table ronde des régulateurs avait pour objectif général de débattre sur la création, pour les états membres, de nouvelles façons de gérer les effets des risques météorologiques sur les infrastructures et le secteur agricole. De façon spécifique, les participants ont pu explorer l'avenir de l'assurance paramétrique, ses cadres réglementaires ainsi que d'autres outils pour protéger les économies contre les catastrophes naturelles graves. Ils ont eu des discussions critiques sur les politiques et les défis.



Les participants à la table ronde lors des échanges.

Différents intervenants ont indiqué que tous les pays africains, en général, présentent, face à l'assurance paramétrique, des similarités suivantes :

- L'assurance paramétrique est un sujet nouveau sur les marchés d'assurances africains ;
- Pas de cadre réglementaire adéquat ;
- Manque de fiabilité des données ;
- Manque de compréhension du paramétrique par différents intervenants ;
- Manque de compétences pour les agents chargés de faire des calculs (tarification et calcul des indemnisations) : Ex : les agents de calcul, dans la loi zambienne sont considérés comme des intermédiaires ; normalement il s'est avéré nécessaire de choisir des agents qui ont un passé de tendance actuarielle.

Les participants se sont notamment penchés sur comment harmoniser les pratiques sur base des expériences des uns et des autres tout en se focalisant sur certains points forts entre autres l'offre et la demande ; c'est-à-dire se rassurer des produits qui sont abordables à la demande du public à couvrir, l'implication du régulateur, les innovations et le renforcement des pratiques de l'industrie.

A cet effet, il est important d'adapter les meilleurs pratiques aux contextes locaux et rendre opérationnelle la collaboration régionale dans la mise en œuvre de l'assurance paramétrique innovatrice pour protéger les économies africaines contre les catastrophes naturelles. A la fin des travaux de la table ronde, les participants ont conclu que pour réduire les risques communs de nos Etats :

- Il faut que les Régulateurs d'assurances soient plus proches de leurs marchés ;
- Il faut identifier les personnes avec qui il faut travailler ;



- Il faut une approche participative avec différents intervenants dans l'assurance paramétrique au côté des études actuarielles ;
- Il faut une collaboration régionale par l'organisation des fora entre régulateurs : la collaboration transfrontalière est une chose primordiale pour élaborer les points communs entre régulateurs et voir comment faire face à la problématique en face ;
- Il faut développer une stratégie régionale pour pouvoir permettre l'innovation technologique dans l'assurance paramétrique : collaborer dans l'élaboration d'une plateforme commune pour le partage des données.

Notez que l'Agence African Risk Capacity (ARC) a été créée pour aider les gouvernements africains et fournir aux États membres des services de renforcement des capacités et de planification des interventions d'urgence, l'accès à des systèmes d'alerte rapide de pointe et la mise en commun des risques et les installations de transfert pour renforcer la résilience face aux catastrophes naturelles telles que les phénomènes météorologiques extrêmes, les cyclones tropicaux et les épidémies.

Au Burundi, les populations rurales ont un accès extrêmement limité aux services financiers. Les pluies torrentielles, les inondations, la grêle, les températures extrêmes, les glissements de terrains sont des phénomènes climatiques qui révèlent aujourd'hui la vulnérabilité de plus en plus grandissante des populations agropastorales. Ceci témoigne comme conséquences : la baisse de la production, les pertes en vies humaines, l'augmentation de maladies et des conditions de vie précaires, la perte de la biodiversité, etc.

L'assurance paramétrique, même s'il est un sujet pratiquement nouveau au Burundi et bien dans pas mal de pays africains, elle est une alternative à l'assurance traditionnellement connue et commercialisée, car s'appliquant aux risques difficilement quantifiables comme les changements climatiques et peut être un moyen de favoriser l'inclusion financière, pilier du développement.

Il faudra noter, enfin, que dans le but de faire face au manque de compétences dans les industries d'assurances pour atténuer les risques, African Risk Capacity (ARC), avec 10 ans dans la résilience climatique, a un programme de bourses à financer dans le domaine actuarielle (3^{ème} cycle) sur différentes thématiques.

Contrôle du marché

Assurances obligatoires : Quid du rôle joué par tous les intervenants pour leur respect ?



A l'entrée de Kayanza Motel (KAMOTEL).

L'Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances « ARCA » a effectué une descente sur terrain pour s'informer sur le cadre de collaboration entre l'ARCA et l'Administration en ce qui concerne le contrôle du respect de l'assurance obligatoire de la responsabilité civile des exploitants des

immeubles commerciaux en matière d'incendie ou explosion et l'assurance obligatoire transport des marchandises ou facultés à l'importation afin d'identifier les défis et fixer des perspectives pour leur mise en application effective.

**Site web : www.arca.bi; Email : arca@arca.bi; X (Ex-Twitter): @ArcaBurundi
Facebook : Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances
Boulevard du Japon, 51, Building du Ministère des Finances, 2^{ème} Etage
Tél : (+257)22276346/47 Bureau, 77 569 090 Whats.App/Messagerie**



Le Code des assurances du Burundi a prévu 7 assurances obligatoires mais leur mise en application connaît des défis à différents niveaux des acteurs et partenaires concernés. C'est ce qui a été constaté lors des contrôles effectués par l'Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances au cours des activités de sensibilisation aux assurances. Les assurances obligatoires étant au nombre de sept (7), l'ARCA a choisi de commencer par la sensibilisation sur deux assurances seulement.

L'objectif principal de cette sensibilisation était d'informer les administratifs sur l'assurance de la Responsabilité Civile des exploitants des immeubles commerciaux en matière d'incendie ou d'explosion et l'assurance obligatoire transport des marchandises ou facultés à l'importation mais aussi de susciter leur implication non seulement dans le respect de cette obligation en faisant assurer les marchés gérés par les communes mais aussi dans le contrôle du respect de cette obligation d'assurance par les personnes assujetties dans leurs circonscriptions respectives.

Dans une visite effectuée au sein de l'administration communale de Ngozi, Kayanza et Muramvya, il a été constaté qu'aucune action n'a encore été entreprise dans le but de favoriser la mise en application de la loi. Les autorités communales interrogées indiquent que des défis ne manquent pas.



Joseph Martin Bucumi, Admicom/Ngozi

Joseph Martin BUCUMI, Administrateur de la commune Ngozi, indique que pour le contrôle de l'assurance Responsabilité Civile des Exploitants des immeubles commerciaux, le défi majeur est qu'il n'y a pas encore eu l'identification des établissements assujettis à cette assurance. Il recommande aussi de porter à la connaissance de l'administration les recommandations formulées lors des ateliers de vulgarisation du Code des Assurances et de sensibilisation à l'endroit des commerçants et des administratifs.

Sylvestre NSAGUYE, Secrétaire Exécutif Permanent de la Commune Kayanza, considère que le contrôle des assurances obligatoires doit se faire comme pour l'assurance Responsabilité Civile automobile. La collaboration entre l'ARCA et l'administration pourra être effective et efficace lorsque, au haut niveau, l'ARCA à travers le Ministre de tutelle, aura saisi le Ministre de l'intérieur afin qu'il donne des instructions à différents services du ministère pour faire respecter la loi.



Sylvestre Nsaguye, SEP/Commune Kayanza

Pour Victor NDIKUBWAYO, Secrétaire Exécutif Permanent de la Commune Muramvya, il se pose un problème de ressources humaines au niveau de l'administration communale pour effectuer le contrôle. A cet effet, il plaide, d'une part, pour le renforcement des capacités des membres de l'administration communale pour leur permettre d'effectuer le contrôle efficacement.



Victor Ndikubwayo, SEP/Commune Muramvya

D'autre part, il faudra associer, dans les séances de renforcement des capacités, les Présidents des associations des commerçants afin qu'ils soient conscientisés sur la nécessité de souscrire à l'assurance et informés de l'obligation de l'assurance pour

les exploitants assujettis, selon toujours le SEP.

Un point sur les sociétés d'assurances

Les représentants des agences des sociétés d'assurances interrogés indiquent que leurs sociétés n'ont pas encore enregistré de souscriptions à l'assurance Responsabilité Civile des exploitants des immeubles commerciaux en matière d'incendie ou explosion après les séances de sensibilisation.

Madame Chanceline Cimpaye de BIC NV propose aux sociétés d'assurances de faire des publicités sur les radions communautaires et journaux locales. Monsieur Thérence AHISHAKIYE, Chef d'agence INKINZO à Ngozi, voit qu'il faut qu'il y ait une responsabilisation d'un membre de l'administration chargé, dans son cahier de charges, du contrôle du respect de l'obligation d'assurance et prévoir des frais y relatifs. Selon lui, un contrôle régulier devrait être fait. L'ARCA, les sociétés d'assurances et l'administration doivent toujours collaborer dans la sensibilisation et faire des rappels à la souscription à l'endroit des assujettis.

Monsieur Lambert TWAYAGIRA, Chef marketing chez agence SOCABU Ngozi, signale que certains employés des agences des sociétés d'assurances ignorent ou ne sont pas informés de la disposition du Code des assurances qui indique qu'un exemplaire d'une attestation d'assurance délivrée par une entreprise d'assurance doit être donnée aux autorités administratives chargées du contrôle des établissements commerciaux (Art. 286 al. 3^o du Code des assurances du Burundi). Il

**Site web : www.arca.bi; Email : arca@arca.bi; X (Ex-Twitter): @ArcaBurundi
Facebook : Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances
Boulevard du Japon, 51, Building du Ministère des Finances, 2^{ème} Etage
Tél : (+257)22276346/47 Bureau, 77 569 090 Whats.App/Messagerie**

indique qu'il faut une amélioration de la collaboration entre les agences régionales et l'administration des sociétés d'assurances pour identifier les défis et faire une sensibilisation et des publicités.



Lambert Twahirwa/SOCABU Ngozi

Notons que certains employés des agences des sociétés d'assurances rencontrés ne connaissent pas l'assurance obligatoire RC des exploitants des immeubles commerciaux en matière d'incendie ou explosion. Ils ont indiqué à la rédaction du bulletin qu'ils sont habitués à commercialiser l'assurance Responsabilité Civile automobile.

Visite chez les établissements commerciaux

Tous les établissements commerciaux visités qui sont assujettis n'ont pas souscrit à l'assurance. Interrogé sur cette violation de la loi, Monsieur Gilbert NDUWAYO, Propriétaire de l'Hôtel KAMOTEL à Kayanza a indiqué qu'il comprend l'intérêt de souscrire à l'assurance et la nécessité de respecter la loi. Toutefois, même s'il ignore la prime à payer pour l'assurance, car n'ayant pas approché aucune société d'assurance, il explique qu'il a fait face ces derniers temps à des dépenses liées à la rénovation de son

Hôtel. Il assure que lors des prochains contrôles il aura souscrit à l'assurance.



Gilbert Nduwayo, Kamotel/Kayanza

Quant à l'Hôtel « La Concorde » de Muramvya, on reconnaît avoir été informé de l'assurance au moment du contrôle antérieur même si la souscription n'a pas encore été faite. Le Comptable assure avoir porté le dossier à ses supérieurs.

Notez que, en application du Code des assurances, la liste des établissements commerciaux concernés par l'obligation d'assurance a été fixée par l'ordonnance conjointe du Ministère des Finances et celui de l'intérieur N°540/530/1644 du 07 octobre 2014. Ces catégories d'établissements commerciaux sont les suivantes :

- Les dancing et discothèques ;
- Les bars et restaurants lorsque la surface totale accessible au public est d'au moins 250 m² ;
- Les hôtels et motels pouvant accueillir au moins 15 clients ;
- Les magasins pour la vente au détail dont les locaux destinés à la vente et ceux servant au dépôt des marchandises ont une surface totale d'au moins 200m² ;



- Les galeries marchandes dont la surface totale accessible au public est supérieure ou égale à 200m² ;
- Les centres culturels ;
- Les salles de cinéma et des théâtres ;
- Les casinos ;
- Les salles polyvalentes notamment de spectacles, de réunions publiques et de manifestation sportive ;
- Les salles de sport ;
- Les immeubles de bureaux dont la surface totale accessible au public est d'au moins 500m².